

Contrat de Ville 2015-2022

BREST MÉTROPOLE

Appel à projets 2020



Contexte

Signé en juillet 2015, le Contrat de ville 2015- 2020 du territoire de Brest métropole permet d’agir ensemble pour plus d’égalité sociale et territoriale, au service de la qualité de vie de tous les habitantes et habitants et du vivre ensemble.

Le Contrat de ville est un projet de territoire qui concerne l’ensemble de la Métropole, mais il vise particulièrement la qualité de vie et l’intégration urbaine des quartiers populaires et de leurs habitant.e.s. Il a été signé par 19 partenaires : l’Etat, le Conseil Régional, le Conseil départemental, Brest métropole, le Tribunal de grande instance de Brest, l’Education Nationale, la Caisse d’allocations familiales du Finistère, Brest métropole habitat, Pôle Emploi, l’Agence régionale de santé de Bretagne, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville de Brest, la Ville de Bohars, la Ville de Guilers, la Ville de Gouesnou, la Ville de Guipavas, la Ville de Plouzané, la Ville de Plougastel-Daoulas, la Ville du Relecq-Kerhuon.

Ces 19 signataires du contrat de ville cherchent :

- à renforcer la mise en cohérence de leurs politiques pour un développement du territoire solidaire, à optimiser et mutualiser leurs moyens sur des objectifs communs.
- à impulser et accompagner les innovations sociales, particulièrement dans le domaine de l’implication citoyenne et du pouvoir d’agir.

Par une circulaire datée du 7 mars 2019, le premier Ministre a informé de la décision de prolonger les contrats de ville de 2 ans, jusqu’au 31 décembre 2022.

Cette mesure de prorogation du Contrat de Ville, a constitué une opportunité pour l’ensemble des signataires d’en effectuer une relecture et de fixer collectivement des objectifs prioritaires pour la période 2020-2022.

Cette révision prend la forme d’un « **protocole d’engagements renforcés et réciproques** », annexé au Contrat de ville et précisant les orientations et priorités. La structure du Contrat de Ville reste inchangée : 3 axes ou principes fondamentaux et 7 ambitions détaillés dans le tableau ci-dessous. (page 4)

La version intégrale du Contrat de Ville est consultable en ligne sur le site Brest.fr à l’adresse suivante : <https://www.brest.fr/vivre-ensemble/construire-une-ville-solidaire/le-contrat-de-ville-de-brest-metropole-1828.html>

Le soutien financier dans le cadre du Contrat de Ville

Des moyens spécifiques sont attribués au Contrat de Ville afin d'apporter un soutien aux initiatives locales.

Une enveloppe annuelle est financée par l'Etat, Brest métropole, la Ville de Brest, le Conseil départemental et la Caisse d'allocations familiales du Finistère. Elle s'élève à hauteur d'environ 700 000 euros.

A travers l'appel à projets, les partenaires du Contrat de Ville souhaitent affirmer le rôle d'impulsion et d'innovation de la Politique de la Ville.

Il est nécessaire d'assurer une logique de complémentarité avec les crédits de droit commun, afin d'avoir une programmation qui laisse une large place aux actions nouvelles, innovantes et participatives.

Pour la programmation 2020, les partenaires financeurs souhaitent orienter la programmation prioritairement autour :

- Des **3 principes fondamentaux/transversaux du Contrat de Ville**
- Des **objectifs prioritaires affichés dans le protocole d'engagements réciproques et renforcés pour la période 2020-2022** qui orientent l'action collective pour une période de deux ans. (cf. objectifs prioritaires et opérationnels 2020-2022 dans le tableau ci-dessous)
- Des **objectifs prioritaires pour chaque quartier politique de la ville ou quartier de veille** identifiés dans les projets de cohésion sociale (cf. détails ci-dessous)

Ainsi les porteurs de projets sont invités à développer des projets répondant à au moins un de ces axes (cf. tableau ci-dessous).

Les engagements 2020-2022 - portant sur les 3 axes transversaux du Contrat de Ville :

Axes transversaux	Objectifs prioritaires 2020-2022	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs
<p>Axe 1 La participation des habitants et habitantes et le pouvoir d’agir</p>	<p>Favoriser l’implication et la participation de toutes et tous</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner l’évolution des conseils citoyens - Soutenir l’expérience du Laboratoire en renforçant notamment la place des jeunes - Valoriser les actions menées sur les quartiers, donner à voir les réalisations : organisation de temps forts... - Renforcer la visibilité des adultes relais - Renforcer la participation des habitants et habitantes dans les dispositifs de concertation NPNRU° et dans les projets de type budget participatif 	<p>Les conseils citoyens se sont étoffés en nombre sur les quartiers.</p> <p>La participation des habitants et habitantes est en augmentation et de plus en plus diversifiée. Participation accrue des jeunes notamment dans le laboratoire.</p> <p>Le laboratoire est un outil de gouvernance du contrat comme lieu de traitement croisé des sujets stratégiques.</p> <p>Les projets initiés à partir des habitants et habitantes des quartiers est en augmentation.</p>	<p>Nombre de conseillères et conseillers citoyens actifs.</p> <p>Nombre de projets issus des QPV présentés et soutenus dans le cadre du budget participatif et dans d’autres dispositifs participatifs</p> <p>Variété des contributeurs</p> <p>Nombre de jeunes mobilisés.</p> <p>La Consommation de l’enveloppe annuelle du fonds d’initiatives citoyennes (En 2022 l’enveloppe doit être consommée intégralement)</p>

<p style="text-align: center;">Axe 2 La lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes et contre toutes les discriminations</p>	<p style="text-align: center;">Travailler à une approche intégrée de l'égalité femmes/hommes et de la lutte contre les discriminations</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un plan territorial de lutte contre les discriminations et pour l'égalité femmes-hommes 	<p>L'égalité est prise en compte dans les projets au-delà de la mixité et de la parité.</p> <p>Toutes les données collectées (Dispositifs, actions, politiques publiques...) sont générées.</p> <p>Contribuer à doter les acteurs et actrices des territoires d'une culture de l'égalité femmes ·hommes commune, en outillant chacun et chacune dans sa pratique.</p>	<p>Exploitation des bilans des actions soutenues par le Contrat de ville pour apprécier la qualité de la prise en compte de l'égalité Femmes Hommes dans ces actions.</p> <p>Exploitation des données générées</p>
<p style="text-align: center;">Axe 3 La ville numérique et les nouveaux usages</p>	<p style="text-align: center;">Favoriser le rapprochement entre l'innovation numérique et l'innovation sociale</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner la finalisation du déploiement d'Internet en Habitat social - Appuyer le développement d'outils et des lieux de médiation numérique - Soutenir les actions et initiatives 	<p>Tous les secteurs d'habitat social sont couverts par le dispositif IHS</p> <p>Une offre en matière de médiation est développée et lisible à l'échelle de la métropole.</p>	<p>Effectivité de la couverture des quartiers en QPV par le dispositif Internet en habitat social.</p> <p>Identification de l'offre de médiation numérique sur la métropole.</p>

Les engagements portant sur les 7 ambitions du Contrat de Ville de Brest métropole

Les ambitions du contrat 2015 -2020	Objectifs prioritaires pour 2020-2022	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs
<p>1 – Augmenter l’attractivité des territoires de l’agglomération qui en ont le plus besoin en préservant les équilibres et la mixité sociale et urbaine.</p>	<p>Renforcer l’articulation de l’approche sociale et urbaine dans les projets urbains au bénéfice des habitants et habitantes et en particulier des populations les plus vulnérables</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des habitants et habitantes dans le relogement dans le cadre du NPNRU ainsi que dans le cadre du projet sur la cité Richepin - Contribution à la définition et la mise en œuvre des projets de lieux de services dans le cadre du NPNRU et en lien avec la Direction Educations de la Ville de Brest qui pilote la démarche - Poursuite des efforts d’association et d’accompagnement des habitants et habitantes vers les instances de concertation et d’information sur les projets en accentuant la participation des populations vulnérables 	<p>En 2022, les habitants sont relogés dans des conditions satisfaisantes et adaptées pour Bellevue et Recouvrance.</p> <p>Les habitants et habitantes ont été associés à la démarche de création des deux pôles à partir de leurs besoins et des besoins du territoire impulsant ainsi un renouvellement du projet social des deux territoires. Cela facilitera l’appropriation des équipements futurs.</p> <p>Les habitant.es ont été associés à la poursuite des démarches de concertation dans le cadre du NPNRU</p> <p>Les modalités de participation des habitants sont diversifiées favorisant ainsi une plus grande diversité de contributeurs.</p>	<p>Nombre de relogement</p> <p>Nombre d’habitants et habitantes impliqués et la nature de leur contribution.</p> <p>Effectivité de la réactualisation des projets sociaux des territoires concernés.</p> <p>Diversification des méthodes proposées.</p>

<p>2- Permettre des usages diversifiés de l'espace et des équipements publics métropolitains dans une perspective de vivre ensemble</p>	<p>Favoriser l'accès et l'appropriation de la Ville et rendre attractifs et ouverts les quartiers politique de la Ville</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner l'implication des acteurs et des habitants et des habitantes des quartiers vers les manifestations festives, évènements culturels, sportifs. Faciliter la participation des habitants et des habitantes à ces manifestations en leur permettant d'y prendre part. Ex. : Fêtes maritimes, Festival des déchets, ... - Favoriser, sur les quartiers politique de la ville, une programmation culturelle ambitieuse et diversifiée et attractive pour l'ensemble des habitants et habitantes de la métropole - Améliorer le partage de l'espace public dans un esprit d'égalité et dans un climat de sécurité. 	<p>Chaque manifestation de grande envergure propose un volet inclusif facilitant l'accès et la participation des habitants et habitantes des QPV.</p> <p>En 2022, plusieurs projets culturels d'envergure ont été expérimentés sur les quartiers en associant les habitants en lien avec le service culturel.</p> <p>Des actions en faveur de l'appropriation de l'espace public ont été développées et ont permis de diminuer les agressions sur l'espace public.</p>	<p>Identification des manifestations ayant mis en œuvre un dispositif inclusif.</p> <p>Identification des actions développées.</p> <p>Le nombre d'agressions. (Pas de données)</p>
--	--	---	--	--

<p>3- Contribuer à la dynamique de l'économie locale dans toutes ses dimensions, à l'accessibilité du marché de l'emploi et au développement des compétences</p>	<p>Accompagner l'émergence de nouvelles formes d'activité qui s'appuient sur les compétences, les savoir-faire et les intérêts des habitants et habitantes des quartiers politique de la Ville.</p>	<p>Accompagner les habitants et habitantes à l'identification de leurs compétences, contribuer à lever les freins à l'emploi et à l'émergence de projets collectifs.</p> <p>Expérimenter de nouvelles formes d'activité et d'emploi en lien avec les filières économiques porteuses et les dynamiques territoriales de type Territoire zéro chômeur, coopératives d'activité et d'emploi...</p> <p>Développer des actions concrètes pour la jeunesse au service de l'emploi des jeunes et lutter contre le décrochage</p>	<p>De nouvelles modalités permettant d'aller vers et d'accompagner des personnes éloignées de l'emploi ont été mises en œuvre.</p> <p>Des actions de développement économique sont mises en œuvre dans le cadre des projets NPNRU.</p> <p>Le Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022 est mobilisé au profit de l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi dont les jeunes.</p> <p>Ont été développées des actions pour « Aller-vers » et pour amener les publics éloignés de l'emploi vers l'offre existante</p> <p>Mise en œuvre d'actions-levier pour soutenir les jeunes décrocheurs telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • "les invisibles" (sous réserve de validation par la DIRECCTE Bretagne), • Redéploiement du service civique, • Accès à l'apprentissage 	<p>Nombre de personnes remobilisées</p> <p>Evolution des chiffres du chômage de cat A.</p> <p>Effectivité des actions nouvelles en matière d'économie sur les QPV et singulièrement dans les quartiers en NPNRU.</p> <p>Nombre d'habitants et d'habitantes mobilisés et orientés vers des partenaires ou des offres.</p> <p>Nombre de jeunes des QPV inscrits dans ces dispositifs.</p>
---	--	---	--	---

<p>4 -Promouvoir une éducation équitable à tous les âges de la vie dans une visée émancipatrice et pour un territoire riche de sa population</p>	<p>Renforcer les alliances éducatives pour la continuité des parcours des enfants et des jeunes (Parents, Ecole, éducation populaire...).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le chantier prioritaire du Projet Educatif et Citoyen (PEC) sur la participation des parents. - Proposer des parcours artistiques, culturels et sportifs ambitieux en partenariat avec l'ensemble des acteurs du quartier. 	<p>Les modalités de participation des parents au bénéfice du parcours éducatif de leur enfant sont systématiques. (Des rendez-vous réguliers, des lieux...ont été créés)</p>	<p>Nombre de parents nouvellement impliqués</p> <p>Nombre d'élèves et de familles concernés</p> <p>Taux de participation aux différentes actions proposées</p>
<p>5 – Valoriser toutes les composantes de la population dans la vie locale avec des priorités en matière de jeunesse, de vieillissement, et de lien entre les générations et les cultures</p>	<p>Mieux comprendre et appréhender la question du vieillissement sur les quartiers.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Affiner le diagnostic en matière de vieillissement sur les quartiers pour identifier les besoins spécifiques, les ressources à mobiliser et les actions à mettre en œuvre. Articulations avec les démarches en cours (VADA et...). 	<p>Meilleure visibilité du sujet du vieillissement sur les QPV permettant d'identifier les leviers d'action en faveur du bien vieillir sur les quartiers.</p>	
<p>6- Garantir l'accès aux droits particulièrement pour celles et ceux qui en ont le plus besoin</p>	<p>Réduire le non recours aux droits et aux services</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du chantier accès aux droits sociaux et inclusion numérique dans le cadre du Contrat de territoire et du Contrat de ville : élaboration et mise en œuvre d'un plan d'actions à l'échelle de la métropole associant les collectivités territoriales, les opérateurs de droits, les associations et les habitants et habitantes. 	<p>En 2022, le plan d'action à l'échelle de la métropole est à l'œuvre. Il est animé et mobilise tous les acteurs.</p>	<p>La variété des acteurs mobilisés sur le plan d'action et notamment les usagers.</p> <p>Effectivité des réalisations du plan sur la métropole.</p>

<p>7- Contribuer au bien-être des habitants et habitantes (Physique, psychique et social)</p>	<p>Développer des projets de santé communautaire sur les territoires et notamment des actions de prévention auprès des jeunes enfants</p>	<p>Faire le lien avec le contrat local de santé et le conseil local de santé mentale et les mobiliser</p> <p>Soutenir les habitants et les acteurs des quartiers à développer des projets de santé communautaire.</p>	<p>Des expérimentations en santé communautaire ont été montées et mises en œuvre avec les habitants.</p> <p>La moitié d'entre-elles concerne la santé des enfants.</p>	<p>Effectivité des actions de santé communautaire</p>
--	--	---	--	---

Sur chaque quartier politique de la ville des projets de cohésion sociale de quartier ont été élaborés collectivement par les acteurs du territoire. Des objectifs ont été définis sur chacun de ces quartiers lors de rencontres acteurs. Les voici présentées dans le tableau ci-dessous :

Les objectifs prioritaires par quartier	
Territoires d'action	Thématiques et objectifs
<p>Bellevue (Secteurs de Quizac, Kerhallet, Kergoat ouest, Kergoat est, Kerbernier et le Bergot)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'attractivité du quartier • Développer des actions partenariales autour des freins à l'insertion identifiés • Affiner la connaissance des problématiques de santé repérées par les acteurs
<p>Europe (Secteurs de Pontanezen, Kerbernard et de Pen Ar Creach)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les jeunes dans l'accès à l'autonomie et à l'emploi • Lutter contre les stéréotypes et les préjugés de tout type • Lutter contre l'isolement et favoriser le bien-être et l'estime de soi.
<p>Lambézellec (Secteurs de Lambézellec bourg, de Keredern et Kerinou)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre l'isolement social • Développer des actions partenariales permettant une approche globale dans l'accompagnement des personnes rencontrant des problématiques d'insertion (insertion sociale et professionnelle, éducation...) • Lutter contre les stéréotypes et les préjugés de tout type
<p>Quatre Moulins (Secteurs de Quéliverzan, Recouvrance-Pontaniou et Kerangoff)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'accompagnement social et les conditions de vie à partir du logement • Aider les personnes à valoriser leur parcours et leurs compétences (insertion- emploi) • Lutter contre l'isolement en favorisant le bien-être, la convivialité...
<p>Saint Pierre (Secteurs de Kerourien- Valy-Hir et de Kerargaouyat)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'accès à l'emploi des habitant.e.s • Favoriser les différentes formes de participation des habitant.e.s • Faciliter le rôle éducatif des parents

Pour plus de précisions concernant les objectifs par quartier, vous pouvez contacter la chargée de mission référente. Vous trouverez la liste des contacts en fin de document.

Qui peut répondre ?

Les porteurs de projets concernés peuvent être :

- Des associations et des équipements de quartier
- Des services ou établissements publics
- Des collectifs d'habitantes et habitants

Comment et à quelles destinations les aides sont-elles affectées ?

Pour la programmation 2020 du Contrat de Ville, les partenaires ont précisé des objectifs prioritaires dans lesquels ils invitent les porteurs de projets à inscrire leurs dossiers.

C'est à la lecture de ces priorités que seront analysées les demandes de financement transmises.

Comment constituer un dossier de demande de subvention ?

Calendrier de l'appel à projet

Cet appel à projet s'inscrit dans le calendrier annuel de mise en œuvre et de suivi des actions du Contrat de Ville.

Ainsi, pour l'année 2020, l'attribution des crédits sera faite en deux tranches:

- **Une première tranche** pour **des actions bénéficiant déjà d'un soutien du Contrat de ville et sollicitant une reconduction**. Les dossiers peuvent être déposés **jusqu'au 10 janvier pour une décision rendue mi-février**
- **Une deuxième tranche** pour laquelle les porteurs de projets peuvent déposer leurs dossier **jusqu'au 7 août 2020 pour une décision rendue mi-septembre**
L'instruction des projets soumis à la 2ème tranche seront examinés à l'aune de la crise sanitaire et de ses impacts économiques et sociaux.

Démarche à suivre pour déposer un dossier

Utiliser le dossier de demande de subvention transmis avec l'appel à projet ou sur demande par courriel à dsu@brest-metropole.fr.

Transmettre le dossier complété et signé par courrier à M. Le Président de Brest métropole, 24 rue Coat ar Gueven, CS 73826, 29238 BREST Cedex 2 et par courriel à dsu@brest-metropole.fr

Examen des dossiers de demande de subvention

Pour être instruit, un dossier doit être complet et envoyé avant les dates butoirs indiquées ci-dessus.

Les porteurs de projet ayant déjà bénéficié d'un financement doivent, pour prétendre à de nouvelles aides, être à jour dans la production des différentes pièces justificatives liée à l'utilisation de la subvention allouée.

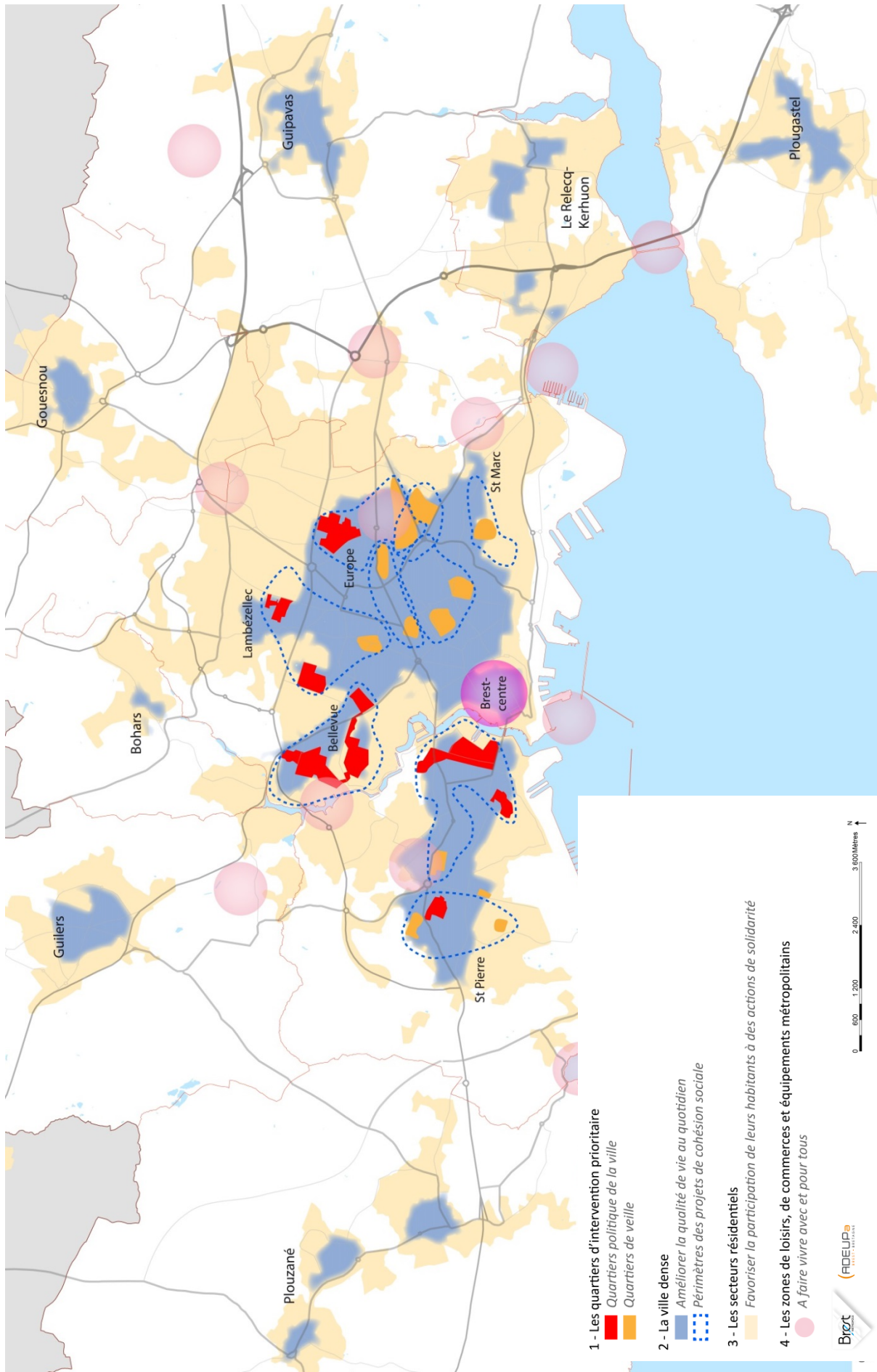
Le Comité exécutif partenarial, composé des élus et représentants des partenaires financeurs et d'habitant.e.s membres des commissions quartiers, instruit les demandes.

Liste des contacts

Les référent.e.s quartiers se tiennent à votre disposition pour :

- Vous accompagner dans l'élaboration de votre dossier de demande de subvention
- Vous orienter vers le bon interlocuteur au sein du réseau des partenaires et les acteurs locaux
- Vous aider à identifier des pistes de financements

Brest métropole – Mission Développement Social Urbain	Loïc Frenay <i>Responsable du DSU</i> loic.frenay@brest-metropole.fr 02 98 34 67 12 Nicole Bronnec <i>Coordinatrice Gestion</i> nicole.bronnec@brest-metropole.fr 02 98 34 67 10
Quartiers de Lambézellec / Brest centre / Saint Marc	Elodie Bouliou <i>Chargée de mission quartier</i> elodie.bouliou@brest-metropole.fr 02 98 34 67 13
Quartier de l'Europe	Emmanuelle Bénard <i>Chargée de mission quartier</i> emmanuelle.benard@brest-metropole.fr 02 98 34 67 15
Quartiers des Quatre Moulins et de Saint Pierre	Armelle Labadie <i>Chargée de mission quartier</i> armelle.labadie@brest-metropole.fr 02 98 34 67 11
Quartiers de Bellevue	Emmi Leclerc <i>Chargée d'études</i> emmi.leclerc@brest-metropole.fr 02 98 34 67 16



1 - Les quartiers d'intervention prioritaire

- Quartiers politiques de la ville
- Quartiers de veille

2 - La ville dense

- Améliorer la qualité de vie au quotidien
- Périmètres des projets de cohésion sociale

3 - Les secteurs résidentiels

- Favoriser la participation de leurs habitants à des actions de solidarité

4 - Les zones de loisirs, de commerces et équipements métropolitains

- A faire vivre avec et pour tous